



DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA RELATIF AU RAPPORT ANNUEL 2020

Depuis le 25 avril 2015, le Burundi traverse une crise politique déclenchée par la décision du feu Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat inconstitutionnel et en violation de l'Accord d'Arusha.

Malgré la tenue des élections de mai 2020 et la mise en place des institutions qui en sont issues, des violations diverses des droits de l'homme sont toujours relevées au Burundi notamment des exécutions extrajudiciaires, des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles ainsi que des arrestations et détentions arbitraires ont été enregistrées. Aussi, le phénomène de cadavres non identifiés retrouvés dans différents coins du pays est toujours observé et leur inhumation précipitée par des agents de l'administration et de la police en complicité avec des éléments de la milice Imbonerakure reste préoccupante.

Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ligue Iteka a pu documenter au moins 454 personnes tuées dont 202 retrouvées cadavres, 52 portées disparues, 89 victimes de VSBG, 124 torturées et 1181 arrêtées arbitrairement. La Ligue Iteka a enregistré aussi 12 cas de réapparition parmi les personnes déjà déclarées disparues dans ses rapports depuis 2015.

Parmi ces victimes figurent 73 personnes tuées par des agents étatiques dont 32 cas d'exécutions extrajudiciaires.

Bien que la Ligue Iteka reste préoccupée par le tableau de la situation des droits de l'homme au Burundi ci-haut décrite soit toujours sombre, la communauté internationale semble être séduite par le gouvernement burundais, en témoigne le retrait, en date du 4 décembre 2020, du Burundi de l'agenda du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Face à cette situation des droits de l'homme au Burundi décryptée au cours de l'année 2020, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi:

- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de libérer tous les prisonniers politiques et annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme commises dans le pays et traduire leurs auteurs en justice.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Aux partis politiques:

- de privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine;
- d'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

Aux partenaires techniques et financiers :

- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi;
- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAAC, à l'Union Africaine et à l'Organisation des Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI :

- d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population:

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Pour la Ligue Iteka
Anschaire NIKOYAGIZE



Président